**BAC BLANC en 4 heures du samedi 11 janvier 2014**

**Voici 3 travaux effectués par les élèves de 1° L dans le cadre du bac blanc. Ils ne sont pas parfaits, évidemment, mais répondent avec talent à ce qu’on peut attendre de cette épreuve au milieu de l’année de 1°**

**II. Vous traiterez ensuite, au choix, l’un des sujets suivants**

1. **Commentaire**

Vous ferez le commentaire du texte de Voltaire (texte C) des lignes 12 (« Il paraissait impossible que…) à 37 (« ses juges »).

**Copie de Vanina Benci, notée 19,5 avec la réponse à la QT**

Jean Calas fut injustement condamné pour le meurtre de son fils. Voltaire, ayant pris connaissance de l’affaire, décida de s’engager pour le réhabiliter. C’est dans ces circonstances qu’il écrit son *Traité sur la Tolérance*, publié en 1763. Le passage que nous allons étudier est extrait du Chapitre 1.

Nous verrons comment Voltaire démontre l’absurdité de cette condamnation dans un pamphlet critiquant la justice.

Dans une première partie, nous verrons comment cette argumentation s’organise puis dans une seconde partie dans quel but (critiquer la justice).

\* \*

\*

 L’argumentation dans cet extrait s’organise de plusieurs manières.

Tout d’abord à chaque fait supposé, Voltaire démontre l’absurdité, le manque de logique de l’enquête. Ainsi, dès la première phrase, on comprend les intentions de Voltaire : « Il paraissait impossible que… ». Tout le premier paragraphe est ainsi construit de cette manière : une série d’énumérations sous la forme d’interrogations rhétoriques (il y en a quatre en tout). Le deuxième argument, avec le verbe « fallait » et l’adverbe « absolument » démontre une obligation, un fait indiscutable et en même temps avec l’énumération « par sa femme, son fils Pierre Calas, par Lavaisse, et par la servante » l’insistance sur le fait que Jean Calas n’avait pu commettre cet assassinat tout seul. Cet argument est en parallèle avec le précèdent qui opposait la vieillesse et la faiblesse du père (« vieillard de soixante-huit ans », « jambes enflées et faibles ») avec la force physique de son fils (« d’une force au-dessus de l’ordinaire »). La phrase « Ils ne s’étaient pas quittés un seul instant « ébranle la théorie des complices. S’ensuit la phrase remettant toujours en cause ces suppositions « Mais cette supposition était encore aussi absurde que l’autre ». Voltaire critique l’argument religieux qui expliquerait le meurtre puisque la servante est elle-même catholique. On retrouve à la fin du paragraphe la supposition selon laquelle tous auraient participé au meurtre du fils Calas.

Les registres utilisés contribuent beaucoup également à cette argumentation. Ainsi, on retrouve dans ce texte du registre pathétique avec notamment l’insistance sur la vieillesse de Jean Calas, la description de la mère (« une mère tendre »). Dans le troisième paragraphe, on retrouve toujours ce registre « vieillard faible », « tourments », « supplices ». Le moment culminant étant la dernière phrase : un innocent est exécuté. On pourrait parler de registre épique (« prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges. »).

Ainsi, cette argumentation convainc et persuade grâce à son raisonnement logique, sa construction et ses registres. Nous allons maintenant nous intéresser au but de cette argumentation.

\*

 Le but de cette argumentation est de dénoncer et critiquer la justice de son époque ainsi que l’omniprésence de la religion.

La critique de la justice se fait à travers tout l’extrait, tout d’abord, avec les incohérences nombreuses de l’enquête pointées du doigt par Voltaire dans le premier paragraphe. Il dénonce également l’absurdité du jugement : « il était évident que le père seul ne pouvait l’être ». L’adjectif « évident » est répété à trois reprises dans le deuxième paragraphe, soulignant le manque de clairvoyance des juges dans l’affaire. Son indignation se ressent fortement dans la première phrase du troisième paragraphe : « Le motif de l’arrêt était aussi inconcevable que tout le reste », « tout le reste » désignant les accusations. On remarque également une violente critique à l’égard des juges ayant décidé de l’exécution de Jean Calas, les montrant insensibles et sans pitié « Les juges…persuadèrent […] que ce vieillard faible ne pourrait résister […]. Par ailleurs, la fin de cette phrase souligne l’incohérence majeure de l’affaire « son crime et celui de ses complices » : si les juges étaient certains de la culpabilité des autres personnes présentes ce soir-là, pourquoi ne les-ont-ils pas exécutés ? De plus, personne n’a entendu de cris ou quoi que ce soit de suspect « sans des cris affreux ».

Voltaire critique fortement le fanatisme religieux de son époque. En effet, si Jean Calas a été exécuté, sa religion en est la cause, Calas étant protestant. Il faut savoir que le XVIIIème siècle reste encore une période d’intolérance religieuse depuis que Louis XIV a révoqué l’Edit de Nantes (qui permettait aux protestants d’exercer plus au moins librement leur religion). Par ailleurs, la ville où habitait la famille Calas était très hostile aux protestants.

\* \*

\*

Ainsi, ce texte grâce à son argumentation habile avec sa logique, sa démonstration convaincante et aussi sa visée persuasive va permettre de réhabiliter Jean Calas. Mais ce n’est pas tout : Voltaire dans ce texte, n’hésite pas à critiquer violemment la justice de son époque ainsi le fanatisme religieux ambiant.

Voltaire s’engagera dans d’autres affaires mais ces fois-ci réussira à prouver l’innocence de ces personnes avec leur exécution.

**2. Dissertation**

Camus pensait qu'« un homme révolté » c'est « un homme qui dit non ».

Pensez-vous que le rôle de la littérature soit seulement d'exprimer la révolte ?

Vous répondrez à cette question en vous appuyant sur les documents du corpus, ceux que vous avez étudiés en classe, quels que soit leur genre, et vos lectures personnelles.

**Copie d’Élise Carreaux notée 18 avec la réponse à la QT**

 Depuis l’Antiquité, les objectifs des écrivains sont multiples. Ils peuvent aussi bien vouloir faire rire que faire pleurer, émouvoir ou étonner, faire peur ou faire rêver. Cependant, les écrivains veulent exprimer leurs révoltes c'est-à-dire qu’ils souhaitent faire passer un message, un enseignement dans le but de dénoncer des injustices.

C’est le cas d’Albert Camus qui pensait qu’ « un homme révolté », c’est un « homme qui dit non », qui s’oppose, qui se révolte. C’est pourquoi nous pouvons nous demander si le rôle de la littérature est seulement d’exprimer la révolte ou si la littérature peut avoir d’autres visées ?

Pour répondre à cette problématique, nous verrons dans un premier temps si la littérature est effectivement un moyen de faire passer un message, une dénonciation qui peut donc aboutir à une révolte puis nous verrons si la littérature a d’autres visées.

\* \*

\*

Nous allons donc voir comment la littérature est un moyen d’exprimer la révolte en étudiant les genres de l’apologue, de la poésie engagée ainsi que du théâtre.

A l’origine, l’apologue est un genre noble, « divin » comme l’écrit La Fontaine dans la préface du recueil de ses fables car ce court récit n’est pas seulement une simple narration, il apporte un véritable enseignement, une leçon. Son maître incontesté, Jean de La Fontaine écrit ses fables durant le XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, afin de dénoncer, à l’aide de procédés tels que l’anthropomorphisme, les nombreux privilèges dont la noblesse profitait. C’est à travers l’un de ses apologues le plus connu que le fabuliste va prôner la valeur de la liberté. Il s’agit de la fable « Le Loup et le Chien », issue du Premier Recueil. C’est à travers cette fable qu’il va montrer qu’il vaut mieux être pauvre mais libre qu’être gras, bien nourri mais emprisonné, dépourvu de liberté. Anouilh, des siècles plus tard, pastichera la fable de La Fontaine « le Chêne et le Roseau » où il inversera les caractères des personnages pour dénoncer les personnes qui ne se sont pas révoltées durant la Seconde Guerre Mondiale.

Mais l’apologue n’est pas le seul genre à exprimer la révolte. En effet, il existe un style de poésie qui sert à exprimer la révolte : il s’agit de la poésie engagée. En effet, même si Eluard dans son « Dit de la force de l’amour » exprime beaucoup ses sentiments personnels, il dénonce quand même la guerre, l’oppression politique, les régimes totalitaires de son époque et invite les gens du peuple à ne pas cesser de croire au bonheur et à se battre pour y parvenir. Aragon, lui aussi dénonce la guerre et l’exécution injuste de Manoukian ainsi que de onze de ses camarades dans « ses strophes pour se souvenir » qui ont été chantées par Léo Ferré.

Au XVIIe siècle, en plein siècle des Lumières, Voltaire écrit son conte philosophique *Candide* dans lequel, à travers le personnage de Candide, adepte de la théorie de Leibniz, il va énumérer tout en dénonçant toutes les injustices, les catastrophes, les violences de son temps. L’essai est également un genre propice à l’expression de sa révolte. En effet, Montesquieu publie « de l’esclavage des nègres » dans lequel il utilise l’ironie pour dénoncer l’esclavagisme en se mettant dans la peau d’un esclavagiste et en énumérant des arguments invraisemblables. Voltaire, dans son *Traité sur la tolérance*, exprime la révolte envers la « faiblesse de notre raison » ; « l’insuffisance de nos lois » à la suite d’une erreur judiciaire dont a été victime Jean Calas. Zola dénonce également une erreur judiciaire à travers son article « J’accuse » publié dans le journal l’Aurore paru en janvier 1898.

Enfin, le théâtre est aussi un genre qui permet d’exprimer sa révolte. Marivaux, dans sa pièce *L’île des esclaves* exprime sa colère contre l’esclavagisme en mettant en scène un esclave devenu maître et un maître devenu esclave. Beaumarchais, dans *Le Mariage de Figaro* utilise de nombreux quiproquos ainsi que le registre comique pour dénoncer les gens de la noblesse qui n’ont pas eu à se battre pour vivre et qui, parce qu’ils sont les plus grands, se croient des « génies ».

Ainsi, tous ces écrits dont notamment ceux du siècle des Lumières poussent l’homme à réfléchir, à avoir un nouveau regard, et, par la suite, à se révolter comme au moment de la Révolution Française en 1789, inspirée par de nombreux auteurs.

\*

Cependant, exprimer sa révolte n’est pas la seule visée de la littérature. Nous allons donc voir comment la littérature permet d’exprimer ses sentiments personnels en développant le genre de la poésie lyrique et comment elle permet de jouer avec des exemples de pastiches.

La poésie est un genre souvent utilisée car elle plait par sa musicalité et qu’elle est souvent utilisée avec le « je » lyrique pour exprimer ses sentiments personnels : c’est la poésie lyrique. « Le Lac » de Lamartine est un poème caractéristique de la poésie lyrique. En effet, à travers ce poème pathétique, le poète revient sur un lieu symbolique. Il exprime, dans son poème, ses sentiments à l’égard de Julie Charles dite Elvire qui va bientôt être emportée par la tuberculose. Egalement grand adepte de la poésie lyrique, Apollinaire utilise les *topoï* de l’amour, de la fuite du temps et de l’eau pour évoquer ses amours passés : « vienne la nuit, sonne l’heure, les jours s’en vont je demeure ». « Le pont Mirabeau » sera chanté par Marc Lavoine quelques années plus tard. Sur le même thème et surtout pour parler d’une femme aimée, divinisée, Eluard rend hommage à Nush dans son « Dit de la force de l’amour » : « toi qui m’as inventé ».

Les poèmes ont parfois une fonction didactique : ils veulent faire passer un message. C’est le cas de « Mignonne allons voir si la rose » de Ronsard, de « si tu t’imagines » de Queneau et de « Strophes à Marquise » de Corneille qui appliquent tous le fameux principe horacien « Carpe Diem » qui signifie « Cueille le jour » qui est donc une invitation hédoniste à profiter des plaisirs de la vie.

Cependant, certains poètes pastichent d’autres poètes et cela rend le poème comique, amusant. C’est le cas de Queneau, fantaisiste et créateur du mouvement de l’OuLiPo qui pastiche l’hypotexte de Ronsard « Mignonne allons voir si la rose ». En effet, « si tu t’imagines » de Queneau et chanté par Juliette Gréco traite avec humour et dérision le thème de la fuite du temps avec notamment un contre-blason très cru et réaliste mais aussi très comique.

Ainsi, la littérature ne sert pas seulement à exprimer la révolte : elle peut aussi devenir moyen d’expression de ses sentiments personnels comme dans la poésie lyrique où de nombreux poètes traitent les *topoï* lyriques de l’amour et de la fuite du temps. Certains poèmes servent aussi à amuser, notamment les pastiches.

\* \*

\*

 Ainsi, la littérature est effectivement un moyen d’exprimer sa révolte. Cette révolte s’exprime par différents genres comme l’apologue avec La Fontaine, la poésie avec Aragon, le conte philosophique avec Voltaire, l’essai, le théâtre avec Beaumarchais et avec différents procédés comme l’ironie, la satire… Mais la littérature ne sert pas seulement à dénoncer, se révolter. Elle sert aussi à l’expression de ses sentiments personnels grâce à la poésie lyrique. Elle peut également amuser grâce à des pasticheurs tels que Queneau.

**3. Écriture d’invention**

Dans une lettre ouverte, vous dénoncerez une injustice qui vous paraît particulièrement révoltante dans le monde d'aujourd'hui.

On valorisera le recours à des exemples littéraires et l'exploitation riche et judicieuse des ressources de l'argumentation.

**Copie de Léa Ropert, notée 14,5 avec la réponse à la QT**

La Cavalière Brune

à Vence (06)

Le 11 janvier 2014

**Lettre à Monsieur François Hollande, Président de la République,**

 Monsieur le Président,

 Tout d'abord, je vous souhaite une excellente année 2014.

 J'ai pris la décision de faire publier cette lettre car je pense que votre boîte aux lettres doit être surchargée entre les cartes de vœux et autres réclamations. Je veux être sûre d'être lue car je pense que je parle au nom de beaucoup de citoyens français qui veulent également avoir une réponse, je suis donc l'exemple d'Emile Zola en 1898.

 Si je vous écris, Monsieur le Président, c'est à propos de l'équitaxe, vous savez, la taxe sur les centres équestres qui aurait dû être mise en application au 1er janvier 2014. Vous n'avez fait que repousser l'échéance et certains enfants ou même des adultes voulant pratiquer l'équitation en 2014 sont condamnés à payer plus cher, les salaires n'ayant pas augmenté, ce sont donc des citoyens honnêtes, travaillant dur qui vont être obligés de renoncer à leur rêves.

 Vous devez surement savoir ce qu'est un rêve, vous devez sûrement en avoir, Monsieur le Président, des rêves auxquels vous ne voulez pas renoncer, des rêves qui sont là depuis votre plus tendre enfance.

Et bien moi j'en ai un, qui est probablement le même que celui de beaucoup de cavaliers dans ce monde, et ce rêve est tout simplement de pouvoir vivre ma passion. Non, l'équitation n'est pas un "sport de riche", les cavaliers font souvent des sacrifices pour pouvoir continuer de vivre leurs rêves, pour pouvoir continuer de se lever tout les matins avec le sourire parce que l'on sait que l'on va voir l'être qui nous rend heureux, celui pour qui on donnerait tout. Cet être, c'est notre cheval ou notre poney, qu'il soit jeune, vieux, un peu fou, très intelligent. Pour lui, on ferait tous les sacrifices, on décrocherait la lune. Cet être est notre ami, notre confident, celui qui nous voit dans les meilleurs comme dans les pires moments, celui grâce auquel on se remet en question, notre plus grande réussite, notre plus grande fierté.

 Certains ont toujours eu de la chance comme mon poney mais ce n'est pas le cas de tous et l'augmentation de la TVA équestre, repoussée pour les cavaliers actuels, jusqu'au 1er janvier 2015 ne ferait qu'aggraver le phénomène d'abattage. Pour prendre un exemple, il y a quelques années en Italie une taxe semblable à l'équitaxe a vu le jour et cette année-là, des milliers de chevaux sont partis à l'abattoir.

 La France, Monsieur le Président, est un pays d'élevage ; des taxes trop importantes ne feraient qu'augmenter le prix de chevaux, déjà très élevé pour certains et ralentir l'économie équestre mondiale, car oui, notre *Selle Français national* est exporté dans le monde entier pour participer à des compétitions et même améliorer d'autres races.

 L'équitation dite française est un art qu'il faut préserver, il a établi sa renommée au fil du temps et nous avons la chance d'avoir l'école nationale d'équitation de Saumur dont les écuyers sont reconnus dans le monde entier.

 De plus, l'augmentation de la TVA équestre pousserait certains centres équestres à licencier du personnel ou même à fermer, réduisant le travail de nos maréchaux ferrants, de nos vétérinaires et dentistes équins, de nos ostéopathes, de nos selliers-bourreliers...

 Tout le monde équestre français est engagé dans cette lutte, aussi bien des cavaliers internationaux comme Kévin Staut, Pénélope Leprevost, Michel Robert, Nicolas Touzaint, et bien d'autres mais il serait trop long de tous les citer, que des personnalités telles que Nicolas Canteloup qui a créé l'événement aux *Gucci Paris Masters* dans l'épreuve *Style and Compétition for Amade* en lâchant sur la piste une trentaine de poneys coiffés d'un bonnet rouge ; cela mobilise aussi les cavaliers amateurs et de loisirs qui sont descendus à cheval ou à pieds dans les rues de grandes villes de France, tout cela dans le but de vous faire réagir, Monsieur le Président.

 Je vous prie donc au nom de tous les cavaliers et de l'équitation française de ne pas nous laisser sans réponses.

 Voilà donc la lettre d'une adolescente de seize ans qui ne veut pas perdre son poney, tout comme beaucoup d'autres personnes qui me liront.

Avec mes salutations les plus distinguées,

La Cavalière Brune